

Répit financier en période de pandémie

Brossard reporte de huit mois l'échéance du 1^{er} versement de taxes municipales 2021

Brossard, le 18 janvier 2021 – Consciente du prolongement des impacts liés à la COVID-19, la Ville de Brossard souhaite offrir un répit aux contribuables et aux entreprises en reportant de huit mois l'échéance du 1^e versement de paiement des taxes pour l'année 2021, initialement prévu le 8 février, au 8 octobre 2021. Le conseil municipal compte adopter une résolution en ce sens lors de la prochaine assemblée, le 19 janvier. Il s'agira d'un quatrième report de paiement de taxes municipales depuis le début de la pandémie.

« Nous prenons au sérieux les répercussions que peut avoir cette crise sur la santé financière de la population et des entreprises. Considérant la situation qui persiste, il est essentiel de continuer à veiller au bien-être des Brossardoises et Brossardois qui font face à un contexte de pandémie sans précédent. Nous espérons que ce sursis pour le paiement des taxes saura donner un coup de main à celles et ceux qui en ont besoin », a déclaré la mairesse de Brossard, Doreen Assaad.

Paiements automatiques, préautorisés et par chèque postdaté

Une fois le délai de ce versement adopté par le conseil municipal, les citoyens qui ont prévu des versements automatiques et qui souhaitent se prévaloir du report de paiement pourront effectuer les ajustements nécessaires en ligne sur le site de leur institution financière. Quant aux citoyens qui ont adhéré au service de paiements préautorisés (PPA) à quatre versements, la Ville assurera les suivis administratifs afin que le report de l'échéance du 8 février soit le 8 octobre 2021. Quant aux paiements préautorisés à 12 versements, la Ville va poursuivre le prélèvement convenu.

Pour leur part, les citoyens qui ont déjà transmis un chèque postdaté en date du 8 février, et qui souhaitent se prévaloir du report de la date d'échéance de paiement, pourront communiquer avec Services Brossard à services@brossard.ca. Un représentant de la Direction des finances les contactera pour prendre un arrangement.

Les contribuables en mesure d'assumer leurs factures selon les dates d'échéance prévues sont invités à le faire, et ce, afin de prioriser les dossiers de ceux qui en ont vraiment besoin.

Pour obtenir plus de renseignements à propos des actualités de la Ville de Brossard en lien avec la COVID-19, consultez brossard.ca/covid19 ou composez le 450 923-6311. Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, la Ville rappelle que ses comptoirs de service sont accessibles, sur rendez-vous seulement, pour les transactions ne pouvant être effectuées à distance.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311

Brossard extends payment for the 1st installment of 2021 municipal taxes by eight months

Brossard, January 18, 2021 – Ville de Brossard is listening closely to taxpayers and businesses who have been hit hard by the prolonged impact of the pandemic. This is why the City plans to allow payment of the first municipal tax installment, originally due on February 8, to be deferred by eight months until October 8, 2021. City Council intends to pass a resolution to that effect at its next meeting on January 19. This will be the fourth deferral of municipal tax payments since the beginning of the pandemic.

“We take seriously the effect this crisis can have on the financial health of our population and businesses. Considering this persisting situation, it is essential to continue to ensure the well-being of the people of Brossard who are facing an unprecedented pandemic. We hope that this reprieve for the payment of taxes will give a helping hand to those who need it.” said the Mayor of Brossard, Doreen Assaad.

Automatic Withdrawals, Preauthorized Payments and Post-dated Cheques

Once the postponement of the installment is adopted, residents who have automatic withdrawals scheduled and who would like to take advantage of the deferred payment option may make the necessary adjustments on their financial institution’s website. For residents who have signed up for preauthorized payments in four installments, the City will ensure that administrative steps are taken to postpone the date from February 8 to October 8, 2021. With regard to preauthorized payments in 12 installments, the City will continue with the scheduled withdrawals.

Residents who have already sent a cheque post-dated February 8 and would like to take advantage of the payment deadline postponement may contact Services Brossard at services@brossard.ca. A representative of the Direction des Finances will contact them to make arrangements.

Taxpayers who are able to settle their bills by the original deadlines are encouraged to do so, so that the City may prioritize the cases of those who truly need the deferral option.

For more information about the current situation in Brossard with respect to COVID-19, visit brossard.ca/covid19 or call 450-923-6311. Given the exceptional circumstances relating to the pandemic, the City reminds residents that its service counters are open to those who have requested an appointment in advance for transactions that cannot be treated remotely.

– 30 –

Source: Direction des Communications
Ville de Brossard
450-923-6311